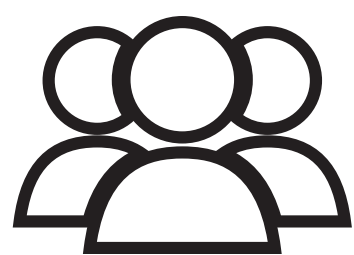


# EXIGENCES DE LA BFC HALIFAX EN MATIÈRE DE PREUVE DE VACCINATION

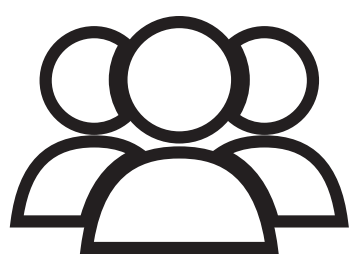


## POUR LES 12 ANS ET PLUS

Pour tous les clients, toutes catégories confondues, y compris les FAC et le grand public

LIEUX	PREUVE EXIGÉE	AUCUNE PREUVE EXIGÉE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Centre de conditionnement physique et des sports de la Flotte (D216)</li> <li>Centre de conditionnement physique, de sports et de loisirs de Shearwater (SH57)</li> <li>Centre de conditionnement physique de Stadacona (S120)</li> <li>Club de golf d'Hartlen Point</li> <li>Club de curling de la BFC Halifax (WP68)</li> <li>Aréna Shearwater (SH64)</li> <li>Chalets et terrain de camping de Falls Lake</li> <li>Club nautique de Shearwater</li> <li>Musée naval d'Halifax</li> <li>Tous les lieux où se tiennent les mariages et les funérailles sur la base, y compris les centres confessionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation sans rendez-vous des installations de conditionnement physique et de loisirs</li> <li>Programmes de loisirs communautaires pour adultes</li> <li>Programmes de sports pour adultes</li> <li>Équipes de hockey ou de curling faisant appel à des tiers</li> <li>Visiteurs du Musée naval d'Halifax</li> <li>Personnes assistant aux mariages ou aux funérailles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programmes de reconditionnement des FAC</li> <li>Évaluations FORCE</li> <li>Les militaires en entraînement physique individuel ou de groupe</li> <li>Cours sur la promotion de la santé</li> <li>Employés ou entrepreneurs qui effectuent des travaux à l'un des emplacements</li> <li>Mini-gymnases gérés par les unités individuelles</li> <li>Employés et clients de CANEX</li> <li>Employés et clients du salon de coiffure</li> <li>Personnel chargé des mariages et des funérailles</li> <li>Services confessionnels (autres que les mariages et les funérailles)</li> </ul>
<p><b>Établissements de restauration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cuisine de la Tour commémorative</li> <li>Cuisine de la tour Juno</li> <li>Cuisine du pavillon Warrior</li> <li>Cafétéria D201</li> <li>Cafétéria de l'IMF Cape Scott</li> <li>Café New Wave (arsenal maritime)</li> <li>Café S37 - Stadacona</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les clients qui s'assoient pour le service à table, à l'exception des membres qui habitent la base et sont munis d'une carte de repas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les membres qui habitent la base et sont munis d'une carte de repas</li> <li>Tous les clients qui prennent leur nourriture/boisson à emporter (commandes pour emporter)</li> <li>Tous les clients qui se présentent aux comptoirs alimentaires des unités</li> </ul>
<p><b>Mess</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Carré des officiers (tour Juno)</li> <li>Officiers marinières (tour Juno)</li> <li>Fleet Club (Tour commémorative)</li> <li>Mess de tous les grades - Club Sea King Club (Shearwater)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence aux mess à des fins informelles ou sociales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonctions/réunions/activités obligatoires sur le lieu de travail</li> </ul>
<p><b>Vous devrez présenter deux éléments :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une preuve d'identité (permis de conduire, pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement, carte santé, passeport, certification sécurisée de statut d'Indien, etc.);</li> <li>Une preuve de vaccination approuvée.</li> </ul>		

# EXIGENCES DE LA BFC HALIFAX EN MATIÈRE DE PREUVE DE VACCINATION



## POUR LES 12 ANS ET PLUS

Pour tous les clients, toutes catégories confondues, y compris les FAC et le grand public



### Qu'est-ce qu'un certificat de vaccination approuvé?

Le certificat de vaccination contre la COVID-19 est un document fiable et faisant autorité qui prouve qu'une personne a été vaccinée contre la COVID-19. Il peut être en version papier ou numérique et fournit des renseignements sur les antécédents de vaccination de chaque personne. Le document délivré par les agences d'immunisation (services de santé fédéraux, provinciaux ou territoriaux) est le certificat de vaccination en vigueur dans la région concernée.

### Membres des Forces armées canadiennes

Le carnet de vaccination des FAC ou le document fourni aux militaires qui reçoivent leur vaccin à la clinique de vaccination des FAC est le certificat de vaccination des FAC, et les militaires peuvent le présenter s'il leur est demandé de prouver leur statut vaccinal. Lorsqu'une preuve de vaccination standard nationale sera adoptée par l'ensemble des autorités de santé fédérales, provinciales et territoriales, les FAC produiront un document correspondant. Cette mesure est prévue pour l'automne 2021. Les membres des FAC de la région qui veulent se faire vacciner peuvent prendre rendez-vous en envoyant un courriel à l'adresse suivante : [HfxCovidVaccineBookings@forces.gc.ca](mailto:HfxCovidVaccineBookings@forces.gc.ca).

### Civils du ministère de la Défense nationale, entrepreneurs, employés des fonds non publics et membres du grand public

Les personnes entièrement vaccinées avant le 1er octobre 2021 : Si vous avez reçu vos deux doses de vaccin contre la COVID-19 en Nouvelle-Écosse, votre preuve de vaccination de la Nouvelle-Écosse fournit la date, l'heure et l'endroit de la vaccination, de même que le type, la marque et le numéro de lot des vaccins contre la COVID-19 que vous avez reçus. Dans la province, vous avez pu utiliser votre preuve de vaccination contre la COVID-19 pour prouver que vous avez été vacciné. Depuis le 1er octobre 2021, la Nouvelle-Écosse a adopté le Certificat de vaccination contre la COVID-19 du gouvernement fédéral contenant un code QR. Nous invitons les Néo-Écossais qui étaient vaccinés avant le 1er octobre 2021 à télécharger ce nouveau certificat de vaccination et à l'utiliser dès maintenant. Pour en apprendre davantage, cliquez sur : [preuve de vaccination](#).

Les personnes entièrement vaccinées avant ou après le 1er octobre 2021 : Les Néo-Écossais qui ont été vaccinés avant le 1er octobre 2021 et ceux qui se feront vacciner après cette date recevront automatiquement le nouveau Certificat de vaccination fédéral contenant un code QR.

Si vous n'êtes pas un résident permanent de la Nouvelle-Écosse, vous pouvez utiliser le carnet de vaccination de votre province, territoire ou pays d'origine pour prouver que vous êtes vacciné.

### Lettres d'exception

Il est possible de présenter une lettre d'exception au lieu d'une preuve de vaccination complète pour des raisons médicales, ou si une personne participe à des essais cliniques de vaccins contre la COVID-19. Cette lettre doit être délivrée par une autorité de santé fédérale, provinciale ou territoriale.